



Mairie de Saint-Avé,  
 Place de l'Hôtel de Ville, BP40020, 56891 Saint-Avé cedex  
 Tél : 02 97 60 70 10  
 accueil@saint-ave.fr



# Carte d'identité et / ou passeport

**Exclusivement sur rendez-vous : <https://www.saint-ave.fr>**

**Lundi de 8h30 à 12h00**

**Mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30**

**Vendredi et samedi de 8h30 à 12h00**

**RDV le.....à .....**

**Le demandeur doit effectuer une pré-demande en ligne sur :**

**<https://passeport.ants.gouv.fr>**

**Si demande double Passeport/CNI : 1 SEUL DOSSIER**

**La présence du demandeur est obligatoire**

**Les mineurs doivent être présents au dépôt de la demande**

**Tous les justificatifs ORIGINAUX doivent être présentés**

**Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est prorogée de 5 ans pour les personnes majeures. Décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013. Sauf pour les personnes mineures.**

# PASSEPORT

## Majeurs

## Mineurs

- La pré-demande complétée**, à imprimer et à présenter lors du rendez-vous <https://passeport.ants.gouv.fr>
- Filiation à renseigner** : nom, prénom, date et lieu de naissance des parents
- Une photographie d'identité**, sans lunettes, de moins de 6 mois
- justificatif de domicile** de moins de **6 mois** : facture d'eau, d'électricité, téléphone, avis d'imposition, taxe d'habitation
- justificatif d'état civil** : CNI et/ou passeport (en cours de validité) ou copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- En cas de renouvellement remise obligatoire de l'ancien Passeport
- Perte ou vol** : déclaration de vol auprès du commissariat, ou déclaration de perte directement en mairie au dépôt du dossier

- 86 € de timbres fiscaux pour le PASSEPORT uniquement**

- 17€ de timbres fiscaux pour les moins de 15 ans**
- 42€ p de timbres fiscaux pour les plus de 15 ans**

### Si résidence chez parent ou tiers ou enfant majeur de plus de 20 ans

- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant**
- Justificatif de domicile en original + pièce d'identité de l'hébergeant**
- Justificatif de domicile au nom du demandeur de moins 6 mois** (relevé de compte bancaire, bulletin de salaire, mutuelle étudiante, ...)

- Pièce d'identité du représentant légal** : carte d'identité ou passeport en cour de validité originale.
- En cas de divorce ou séparation des parents** : le jugement ou l'ordonnance fixant la résidence de l'enfant et l'autorité parentale.
- S'il n'y pas de jugement : convention signée par les 2 parents avec **pièces d'identités**
- En cas de garde alternée : **justificatifs de domicile et pièces d'identités des 2 parents**

- Mariage/ veuvage** : extrait d'acte de mariage/ décès
- Personne divorcée souhaitant garder le nom de l'ex-époux** : le jugement de divorce mentionnant l'autorisation de garder le nom d'usage.

# CARTE D'IDENTITE

## Majeurs

## Mineurs

- La pré-demande complétée**, à imprimer et à présenter lors du rendez-vous <https://passeport.ants.gouv.fr>
- Filiation à renseigner** : nom, prénom, date et lieu de naissance des parents
- Une photographie d'identité**, sans lunettes, de moins de 6 mois
- justificatif de domicile** de moins de **6 mois** : facture d'eau, d'électricité, téléphone, avis d'imposition, taxe d'habitation
- justificatif d'état civil** : CNI et/ou passeport (en cours de validité) ou copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- En cas de renouvellement remise obligatoire de l'ancienne C.N.I. sécurisée
- Perte ou vol** : **25 € en timbres fiscaux** déclaration de vol auprès du commissariat, ou déclaration de perte directement en mairie au dépôt du dossier.

### Si résidence chez parent ou tiers ou enfant majeur de plus de 20 ans

- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant**
- Justificatif de domicile en original + pièce d'identité de l'hébergeant**
- Justificatif de domicile au nom du demandeur de moins 6 mois** (relevé de compte bancaire, bulletin de salaire, mutuelle étudiante, document pôle emploi)

- Mariage/ veuvage** : extrait d'acte de mariage/ décès
- Personne divorcée souhaitant garder le nom de l'ex-époux** : le jugement de divorce mentionnant l'autorisation de garder le nom d'usage.
- Justificatif de voyage**

- Pièce d'identité du représentant légal** : carte d'identité ou passeport en cour de validité originale.

- En cas de divorce ou séparation des parents** : le jugement ou l'ordonnance fixant la résidence de l'enfant et l'autorité parentale

- S'il n'y pas de jugement : convention signée par les 2 parents avec **pièces d'identités**

- En cas de garde alternée : **justificatifs de domicile et pièces d'identités des 2 parents**